



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°433 JANVIER 2023



Bonne année!

Actualité : Vœux du maire, mercredi 18 janvier à 19h00 à la salle Jean-Antoine Lépine La Grappe, soirée fondue, samedi 28 janvier à 19h30 à la salle Jean-Antoine Lépine

Vie pratique

En raison des travaux à l'église de Thoiry, des messes sont célébrées en l'église de Saint Jean-de-Gonville tous les samedis à 18h00.

Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail au père Ishaq BARKAT :

ishabarkat@gmail.com ou par téléphone au 04 50 41 20 86

Messes de janvier			Cultes de janvier		
dimanche 8	Collonges	10h00	dimanche 8	Saint Genis- Pouilly à l'Eglise Mennonite	10h00
dimanche 15	Farges	10h00	dimanche 15	Divonne	10h00
dimanche 22	Challex	10h00	dimanche 22	Ferney	10h00
			dimanche 22	Ferney Célébration œcuménique à l'Eglise catholique.	17h00
dimanche 29	Péron	10h00	dimanche 29	Ferney	10h00



Agenda challaisien 2023

Janvier 2023							
La municipalité	mercredi 18	19h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Vœux du maire			
Les Bourrus	mercredi 18	20h00	Maison des sociétés	Assemblée générale			
La Grappe	samedi 28	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue			
Février 2023							
La Grappe	samedi 4	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue			
AAP	samedi 4	11h00	Salle Saint Maurice	Assemblée Générale			
Sou des Ecoles	mardi 21	à définir	Salle Jean-Antoine Lépine	Carnaval			
Société de chasse	vendredi 24	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Concours de belote			

Voici les dates des manifestations de janvier et février pour l'année 2023 dans le tableau ci-dessus, sous réserve de modifications.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail à challex@challex.fr ou appeler la mairie au : 04 50 56 30 10

Le comité de lecture vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2023, une bonne santé, joie et bonheur!

Mot du maire



Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,



Monsieur Claude CHAPPUIS Maire de Challex et son Conseil municipal

vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023 et seraient honorés de votre présence à la cérémonie des vœux

mercredi 18 janvier 2023 à 19 heures

à la salle Jean-Antoine Lépine - 400 rue de la Mairie à Challex



Mot du maire

Chers Challaisiennes, chers Challaisiens,

Vu le contexte actuel, je tenais à informer la population et vous expliquer les raisons pour lesquelles une séance de Conseil municipal a été programmée le jeudi 29 décembre 2022. Ce n'était pas prévu et donc la population n'a pu être avertie à l'avance comme de coutume, mais seulement par voie d'affichage en mairie.

Il s'avère que deux adjoints ont souhaité démissionner courant décembre, et cela obligeait le Conseil municipal à se réunir pour décider du remplacement ou non des adjoints avant le 30 décembre 2022.

Par ailleurs, d'autres sujets demandaient à être traités rapidement, ce qui m'a amené à soumettre à examen 5 délibérations.

Retrait de délégation au 4^{ème} adjoint : nul n'ignore, je pense, les contentieux qui m'opposent au 4^{ème} adjoint en charge de la communication. J'avais délégué tout pouvoir à ce dernier pour gérer les réseaux sociaux de la commune, ainsi que la diffusion du Petit Challaisien.

Cela a amené ce dernier, entre autre, à refuser la diffusion par mail du Petit Challaisien, compte tenu d'un mot du maire qu'il estime ne pas être respectueux et diffusable. Par ailleurs nous étions en désaccord sur la place à accorder à nos différends au sein de cette publication.

Il n'était donc pas possible et surtout pas logique, à mon sens, de le laisser gérer l'information de la population dès lors que je reste officiellement le seul responsable de la publication.

En cas de retrait de délégation, le maire est obligé de demander au Conseil municipal de délibérer sur le maintient de cet élu en tant qu'adjoint. Je n'avais pas de souhait spécifique à ce sujet, mais la loi l'impose.

Démission de la 1ère adjointe et du 2ème adjoint (dans l'hypothèse où cette seconde démission aurait été d'ici là validée par la préfecture) : comme indiqué ci-dessus, lorsque des élus démissionnent de leurs fonctions sans démissionner du Conseil municipal, ledit Conseil doit se réunir sous quinzaine pour décider si ces adjoints seront remplacés ou pas, si oui, à quel rang sont nommés les suivants. Dans ce cas, il est procédé à une élection en bonne et due forme.

Retrait de la délibération n°44-2022 du 7 novembre 2022 : lors de cette séance, 7 élus ont demandé le vote d'une délibération par laquelle « le Conseil municipal décide de ne pas réorganiser le service technique pour cet hiver, dans la mesure de ses compétences le maintien de l'agent technique sur son emploi et donc la prolongation de son contrat dans la commune, et demande un examen complet de la gestion de la commune par la chambre régionale des comptes, demande

adressée à la Préfète de l'Ain.

J'avais fait savoir en séance que je considérais cette délibération comme nulle et non avenue, l'organisation de la gestion de la voirie et de la gestion des personnels, notamment des décisions d'ordre individuel, relevant des compétences du maire.

Par conséquent, j'ai soumis à la préfecture un recours au titre du contrôle de légalité.

Par courrier du 12/12/2022, le Sous-préfet de Gex m'a demandé d'inviter le Conseil municipal à annuler cette délibération au motif notamment que le Conseil municipal ne peut s'autosaisir de questions ne relevant pas de sa compétence. La réorganisation du service technique n'étant qu'au stade de projet, elle ne nécessitait pas de décision du Conseil municipal, lequel ne peut, par ailleurs, solliciter de l'Etat la saisine de la chambre régionale des comptes.

Malheureusement, tous les élus qui avaient demandé cette délibération étaient absents ce jeudi 29 décembre.

Demande d'octroi de la protection fonctionnelle des élus : un élu a demandé l'inscription de cette délibération, craignant que nos différends n'aboutissent à des contentieux, il souhaitait pouvoir faire actionner cette assurance obligatoire de la mairie.

Bien que cette demande ait été prématurée dès lors qu'elle ne peut être utilisée qu'en cas de fait ayant déclenché un contentieux, cette demande a donc bien été inscrite à l'ordre du jour « dès la prochaine séance comme demandé »; malheureusement, cet élu n'était pas présent à cette séance.

Par conséquent, dès lors que 8 élus, la plupart directement concernés par l'ordre du jour de cette séance non prévue étaient absents, le Conseil municipal n'a pu débattre en l'absence de quorum.

Je conçois que la période n'était pas propice à une réunion du Conseil municipal, mais toutefois, les élus avaient été avertis qu'une réunion allait devoir se tenir avant la fin du mois dès que nous avons eu connaissance de démissions d'adjoints.

Que ce soit dans le cadre des démissions ou dans le cadre du retrait d'une délibération qu'ils ont tous validée, sans tenir compte de mes observations du fait que le Conseil municipal n'était pas compétent à prendre ce type de décision... La notion d'urgence, lorsqu'il s'agit d'assumer la responsabilité de nos actes et d'en rendre compte à l'Assemblée ainsi qu'à la population, peut être variable selon nos certitudes.

Le public présent aura apprécié.

Claude Chappuis, Maire

Les listes intégrales et approuvée par le Conseil municipal sont consultables en mairie ou sur le site www.challex.fr

Liste des délibérations de la séance du Conseil municipal du 5 septembre 2022

Délibération n°33-2022 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Aline Hofer Favre.

Liste des délibérations de la séance du Conseil municipal du 7 novembre 2022

Délibération n°34-2022 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Laurent Bonola et Stéphane Bruckert, secrétaires de séance.

Délibération n°35-2022 – modification des tarifs du restaurant scolaire – avenant au contrat passé avec Bourg Traiteur.

Le Conseil municipal, prend acte, à l'unanimité, de l'augmentation du prix du repas scolaire à compter du 01/10/2022 et autorise le maire à signer l'avenant n°1 du marché.

Délibération n°36-2022 - Etat des créances éteintes

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables au vu des états et pièces justificatives transmises par M. le Trésorier payeur, et déclare imputer les dépenses en résultant à la section de fonctionnement du budget pour un montant total de 395.02€ au compte 6542 (créances éteintes).

Délibération n°37-2022 : modification du régime des astreintes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec : - 7 voix « pour » : C. Chappuis – E. Vernay – C. Pera – N. Perez – F. Perroux – L. Moissonnier – L. Bonola,

- 8 voix « contre » : C. Dalmais – J. Blazer – A. Hofer-Favre – S. Bruckert – F. Donelli – B. Fleury – M. Peter-F. Bougreau

s'oppose à l'adoption de la délibération dont le vote sera reporté à l'adoption par le Comité Technique Paritaire (CTP) du centre de gestion de l'Ain.

Délibération n°38-2022 : rapports annuels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Après délibération le Conseil municipal, avec 12 voix « pour » et 3 abstentions (M. Peter – B. Fleury – F. Bougreau):

prend acte des rapports annuels 2021 relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Délibération n°39-2022 : reconstruction du mur d'enceinte de la cour de l'école

Après délibération le Conseil municipal, avec 13 voix « pour », 1 voix « contre » (F. Bougreau) et 1 abstention (M. Peter), valide le devis proposé par l'entreprise Gallia, pour un montant de 31 902.66 € HT.

Délibération n°40-2022 : approbation du devis pour la rénovation des armoires de commande pour l'éclairage public.

Après délibération, le Conseil municipal avec 14 voix « pour » et une voix « contre » (B. Fleury)

- approuve le devis émis par le SIEA tel que présenté en séance.
- prend acte que la validation de cette opération fera ensuite l'objet d'une décision modificative visant à transférer la somme depuis l'article affecté aux dépenses imprévues vers l'article 6554 du budget.

Délibération n°41-2022 : virement de crédits

Après exposé des faits, le Conseil municipal prend acte des utilisations faites des crédits affectés aux dépenses imprévues.

Délibération n°42-2022 : règlement des espaces de bon fonctionnement.

Après discussion, les membres du Conseil municipal souhaitent formuler les observations suivantes :

les élus membres de la commission « urbanisme » souhaitent attirer l'attention sur le fait qu'à l'issue de la réunion qui s'est déroulée en mairie avec les services de la CAPG, une visite sur les lieux posant interrogations devait être programmée au printemps, mais cela ne s'est jamais fait. A réception du présent dossier, les élus ont souhaité rencontrer les services afin d'échanger sur les questions restant en suspens. Ils ont été invités à formuler de nouveau leurs demandes par mail,

afin de vérifier si une réunion était nécessaire ou si les réponses pouvaient être apportées aux élus par retour de courrier.

Les observations de la commune ont été transmises par mail le 27/10/2022 et restées sans réponse.

Les élus réitèrent donc leurs demandes de précisions et le Conseil municipal prend acte avec 14 voix « contre » , Mme Hofer Favre s'étant retirée lors du vote, émet un avis défavorable au règlement des espaces de bon fonctionnement.

Délibération n°43: fin du versement au Sou des Ecoles de la subvention piscine et prise en charge par la commune.

Un certain nombre d'élus font part de leurs interrogations quant au fonctionnement du dispositif, les éléments transmis en séance leur semblant incomplets, au regard de la périodicité des cours, de la période précise de subventionnement, de la possibilité de bénéficier des services de la piscine de Chancy par sécurité...

Par conséquent, il est proposé, à l'unanimité, le report de cette décision.

Délibération n° 44-2022 : réorganisation des services sans l'accord du Conseil municipal et sans avis du Conseil Technique du centre de gestion.

A l'issue des discussions, la délibération fait l'objet d'un vote à bulletin secret, à la demande de plus du tiers des élus présents :

Pour: 8 Contre: 6 Nul: 1

Délibération n°45-2022 : retrait partiel de délégation au maire.

A la demande d'au moins un tiers des élus, le vote est organisé à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec 8 voix « pour » et 7 voix « contre », de retirer le point 2 de la délégation : « 2°) De décider de la conclusion et de la révision du louage des logements communaux pour une durée n'excédant pas 12 ans ».

Délibération n°46-2022 : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 8 voix « pour » (J. Blazer – S. Bruckert – A. Hofer-Favre – C. Dalmais – F. Bougreau – F. Donelli -B. Fleury – M. Peter) 6 voix « contre » (C. Chappuis – N. Perez – L. Bonola - C. Pera – F. Perroux – L. Moissonnier) et une abstention (E. Vernay) :

- modifie l'article 1 de son règlement intérieur suivant la nouvelle modification proposée.
- décide le calendrier prévisionnel pour 2022 avec la prochaine réunion fixée au lundi 5 décembre 2022, un calendrier prévisionnel sera soumis par le secrétariat pour le 1er semestre 2023 lors de cette réunion.
- décide la création de la commission temporaire nommée commission "règlement intérieur" pour 5 mois maximum qui sera chargée de réaliser le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal.

Commission Urbanisme de novembre 2022

Liste des déclarations préalables (DP) accordées.

Numéro	Demandeur	Nature des travaux	Décision
00107822B0047	BUFF Denis	Création d'un mur de soutènement en limite de parcelle	accord
00107822B0046	AUFRANC GIROD Céline	Panneaux photovoltaïques en toiture	accord
00107822B0045	PHAN Patrick	Changement de destination d'une pièce	accord
00107822B0044	ASSMANN Elodie	Panneaux photovoltaïques en toiture	accord
00107822B0043	CHUTEAUX Thibaud	Abri pour véhicules	accord
00107822B0039	THIVARD Joachim	Portail en entrée et réfection cour	accord
00107822B0038	BODDAERT Mathilde	Création d'une terrasse en place d'un balcon	accord
001078B22B0017	MOULIN Dylan	Surélévation partielle d'une habitation avec escalier extérieur et modification d'ouvertures	accord

Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

Délibération n°48-2022 : modification du régime des astreintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le régime des astreintes tel que présenté avec 12 voix « pour »,

3 abstentions (Stéphane Bruckert - Françoise Perroux

- Franck Bougreau).

Délibération n°49-2022 : changement de prestataire pour la téléphonie des bâtiments communaux.

Après discussion, l'assemblée estimant que les éléments transmis sont insuffisants pour se prononcer, décide à l'unanimité, de reporter ce vote à une date ultérieure.

Délibération n°50-2022 : création d'une commission temporaire chargée de la modification du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la souscommission telle que ci-dessous : Claude Chappuis – Aline Hofer Favre – Stéphane Bruckert - Nicolas Perez – Laurent Bonola -

CCAS



Une question sur votre logement: des juristes vous informent gratuitement!

L'ADIL de l'Ain, Agence Départementale d'Information sur le Logement, a pour mission de délivrer gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat.

Ses conseils, délivrés par des juristes spécialisés en droit immobilier, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété, ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs/ locataires / collectivités et acteurs du logement), plus de 13 500 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec nos services au 04.74.21.82.77, nous adresser un mail adil@adil01.fr ou prendre rendez-vous auprès de notre siège et de nos permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts sans interruption du lundi au jeudi de 9 heures à 18 heures et le vendredi de 9 heures à 17 heures.

ADIL de l'Ain

34 rue du Général Delestraint, 01000 Bourg en Bresse

Tel: 04.74.21.82.77 Mail: adil@adil01.fr Site Internet: adil01.org



Ain Domicile Services, un service d'Aide et Accompagnement à domicile de proximité

L'association, présente sur l'ensemble du département de l'Ain, agit pour faciliter le quotidien des personnes sur leur lieu de vie en respectant leurs choix et projets de vie. Des équipes de professionnel(le)s de proximité œuvrent au quotidien au domicile des personnes âgées, en situation de handicap ou fragilisées quel que soit leur âge.

L'association propose des interventions 7/7 jours 24/24H grâce à 2 modes d'intervention.

Notre ambition : permettre aux personnes, quelle que soit leur fragilité, d'être acteur de leur vie.

Nos missions:

- Faciliter le quotidien des personnes à leur domicile
- Soutenir l'autonomie des personnes en encoura geant leurs aptitudes
- Apporter de la relation humaine et favoriser le lien social.

Avec nos aides à domicile, nous vous proposons :

- Un accompagnement à la vie quotidienne : aide à l'entretien du logement et du linge, garde d'enfant de plus de 3 ans, courses pour ou avec la personne aidée, aide à la réalisation de repas
- Une **aide à la personne** : aide à la toilette, à l'alimentation, à la mobilisation, aux déplacements du quotidien, ...
- Un **accompagnement** pour des activités de loisirs et de vie sociale (promenade, jeux, ...)

CCAS

- Un service d'accompagnement véhiculé pour permettre de vous rendre à votre rythme à des rendez -vous ou activités
- Un accompagnement global, 7/7 jours 24/24 h
- Des interventions ponctuelles pour soutenir les aidants, leur permettre d'avoir du répit

Des actions de prévention

L'association propose 2 modes d'intervention qui peuvent se compléter selon les besoins de chacun :

- Le service prestataire : l'association est employeur des aides à domicile
- Le service ains'pire : le bénéficiaire est l'employeur des aides à domicile et délègue à l'association les démarches administratives (déclaration, fiches de paie,...).

Ces 2 modes d'intervention sont cumulables et répondent à vos besoins. Nos collaborateurs vous accompagnent dans le choix du (des) mode(s) d'intervention le (s) plus adapté(s) à vos besoins. **Une rencontre à votre domicile gratuite** sera réalisée afin de vous présenter l'association et vous proposer les solutions répondant à vos besoins.

Contactez-nous pour en savoir plus 04 74 21 42 52. Notre siège :

contact@ain-domicileservices.fr www.ain-domicileservices.fr

Infos de la Municipalité



Des incitations financières pour les covoitureurs du Genevois français

Avec la hausse globale du prix des carburants et la congestion des réseaux routiers, passer au covoiturage est aussi écologique qu'économique!

Mise en place au printemps et à l'été dernier, l'incitation financière des covoitureurs a été particulièrement efficace puisque les plateformes ont enregistré + 50 % d'inscriptions. Trois plateformes sont partenaires de l'opération : BlablaCar Daily, Karos et Klaxit.

En 2023, tous les trajets de covoiturage réalisés depuis et vers le territoire du Genevois français avec l'un des 3 opérateurs partenaires sont financés pour les conducteurs et GRATUITS pour leurs passagers.

Comment cela fonctionne?

- 1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application de leur choix (BlaBlaCar Daily, Karos ou Klaxit) et renseignent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
- 2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire, aux mêmes horaires. Les



points de rendez-vous sont fixés automatiquement, sans détour pour le conducteur et avec le minimum de marche pour le passager.

- 3. Les covoitureurs valident la mise en relation conducteur/passager.
- 4. Le montant de l'incitation financière pour le conducteur est alors calculé en fonction de l'origine et de la destination :
- pour les trajets dont l'origine et la destination sont dans le Genevois français : l'aide sera de 2€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à 4€.
- pour les trajets dont l'origine ou la destination se situe dans le Genevois français : l'aide sera de 1€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à 3€. Les trajets réalisés (provenance et destination) dans le Genevois français sont ceux qui reçoivent le montant maximal d'aide afin d'encourager fortement cette pratique et d'aider les ménages du territoire.

Infos de la Municipalité

Une prime de 100€ sera versée aux nouveaux inscrits sur les plateformes éligibles au **Plan national covoiturage du quotidien** en complément de la rétribution versée par le Pôle métropolitain du Genevois français. Le covoiturage représente un réel levier pour diminuer l'engorgement routier et les impacts sur la qualité de l'air. Complémentaire à l'offre de transport en commun, en particulier dans les zones peu ou non desservies, en rabattement sur ceux-ci ou pour des trajets de porte à porte, le covoiturage est une solution de mobilité à la fois écologique, conviviale et efficace.

Dans le Genevois français, pour les trajets domiciletravail, 100 voitures transportent seulement 105 personnes. La marge est donc grande pour réduire l'empreinte carbone et les bouchons.

En augmentant le nombre de passagers par véhicule de seulement 15% (soit passer de 120 personnes à 140 personnes transportées pour 100 véhicules), cette bascule permettrait d'éviter 35 000 véhicules par jour sur les routes du territoire du Grand Genève.

Connaissez-vous covoiturage-leman.org?

C'est la plateforme du covoiturage dans le bassin lémanique. Elle centralise dans un moteur de recherche unique toutes les offres de covoiturage du bassin lémanique et met en relation les passagers et conducteurs.





Vous y avez droit, saisissez cette opportunité : le chèque énergie, une aide de l'État pour payer vos factures.

En Auvergne-Rhône-Alpes, sur les 620 000 bénéficiaires du chèque énergie, 120 000 n'encaissent pas l'aide de l'État. Ensemble, mobilisons-nous pour l'utilisation du chèque énergie.

Pour être éligible, il faut :

- vivre dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous êtes exonéré);
- avoir déclaré ses revenus auprès de l'administration fiscale;
- ne pas dépasser les seuils de revenus suivants (par exemple) :
 - 10 800 € de revenus annuels pour une personne seule, 14040€ pour un parent isolé
 - · avec un enfant de moins de 14 ans,
 - 16 200 euros pour un couple sans enfant, 19 440 euros pour un couple avec un enfant,
 - de moins de 14 ans, 21 600 euros pour un couple avec un enfant de plus de 14 ans, etc.

À combien s'élève l'aide de l'État ?

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement met en place un chèque énergie exceptionnel adressé aux bénéficiaires à partir de cette fin décembre 2022. Son montant est de 100€ ou 200€ (en fonction du revenu fiscal).

Un chèque exceptionnel pour les ménages se chauffant au fioul ou au bois (montant de 50 € à 200 €) est également disponible (conditions spécifiques et demande sur https://www.chequeenergie.gouv.fr/).

Comment savoir si je peux obtenir l'aide de l'État?

- le numéro vert (gratuit): 0 805 204 805
- par courriel depuis la plateforme : https://www.chequeenergie.gouv.fr
- l'assistante sociale de votre secteur;
- · votre mairie;
- la maison France services la plus proche:
 https://anct-carto.github.io/france_services/?lat=45.803914&lng=2.774048&z=8

EN SAVOIR

https://www.chequeenergie.gouv.f

0 805 204 805

Services & appel gratuits

Infos de la Municipalité

Forum de l'Orientation des Maisons Familiales et Rurales de l'Ain (MFR)

le mercredi 11 janvier 2023 à la salle des Fêtes de Péronnas de 13h30 à 17h30

Que faire après la troisième ? CAP ? BAC PRO ? BTS ?

Métiers à l'honneur : services aux personnes, producteurs agricoles, bois et bâtiments, commerces, aménagements, environnement, métiers de bouches

Nous vous rappelons que ce forum est gratuit et ouvert à tous (jeunes, familles, professionnels...)

Veuillez noter également que les 6 MFR de l'Ain ouvriront leurs portes de 9h à 17h (prise de RDV possible) :

le samedi 28 janvier 2023 et le samedi 18 mars 2023

Fédération départemental des MFR de l'Ain 15 Av. du Champ de Foire, 01000 Bourg-en-Bresse

Tél: 04 74 45 98 76

MFR Bagé le Châtel

325 chemin de Ronde 01380 Bagé le Châtel

Tél: 03 85 36 39 40

MFR Balan

53, rue Centrale 01360 Balan Tél : 04 78 06 16 03

MFR Cormaranche-en-Bugey

65 rue de l'Alagnier 01110 Plateau d'Hauteville

Tél: 04 74 35 28 59

MFR La Dombes à Montluel

La Saulsaie 01120 Montluel

Tél: 04 78 06 64 33 Fax: 04 78 06 60 31

MFR la Vernée à Péronnas

Lieu dit La Vernée 01960 Péronnas Tél : 04.74.21.55.14 Fax : 04.74.21.55.42

MFR Pont de Veyle

20 avenue des Sports 01290 Pont de Veyle Tél : 03 85 36 27 05 Fax : 03 85 31 75 92

CARNET



Adriel GAUDIN né à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 2 décembre 2022, fils de Doriane GIROD et de Swen GAUDIN



Mme Madeleine GAYON veuve INGOLD, née à Montluçon (Allier) le 19 août 1929, décédée à Challex le 9 décembre 2022 à Challex

Mme Simone PYTHON veuve ELISEI, née à Sauverny (Ain) le 7 octobre 1932, décédée à Challex le 10 décembre 2022

Patrice BUFF né à Evian-les-Bains (Haute-Savoie) le 20 novembre 1965, décédé à Genève (Suisse) le 15 décembre 2022.

Intercommunalité



Tri des emballages:

votre geste quotidien se simplifie

Depuis plus de 20 ans, le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de la Valorisation, ex SIDEFAGE) s'engage à faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. 120 000 tonnes d'ordures ménagères, en 2021, ont été valorisées et parallèlement le recyclage des emballages a augmenté de +2,46% par rapport à 2020. Ces résultats sont encourageants, mais allons plus loin!

Ainsi, prochainement, il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, tous les emballages sans exception : en métal, plastique, les papiers, cartonnettes et briques alimentaires.

ntercommunalité

Nous sommes tous acteurs du recyclage, engageonsnous, trions plus!

Pour vous, le tri devient plus pratique!

C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac ou le conteneur de tri!

Inutile de le laver : bien le vider suffit !

Déposez vos emballages séparés les uns des autres dans le bac et sans sac.

Plus de doute, tous les papiers et emballages se trient! Vers moins de pollution...

Une fois vos emballages triés, les recycler permette de réutiliser la matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. Ainsi, le recyclage de 850 boîtes de

conserve en acier permettra de fabriquer un lave-linge, et une bouteille en verre d'en fabriquer une nouvelle! Le recyclage permet également de limiter les pollutions de l'air, de l'eau et même des sols. En effet, l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matières premières est très polluante. Le recyclage favorise aussi d'importantes économies d'énergie.

Nous sommes tous acteurs du recyclage, engageonsnous, trions plus!



Entracte

Anniversaires et réjouissances de l'année 2023

Avant toute chose je vous souhaite une excellente année 2023 pour que tous vos projets (raisonnables ou non!) se réalisent... Souhaitons aussi bonne chance à toutes et tous et particulièrement à nos élu(e)s pour qu'ils travaillent dans la sérénité et la paix, utiles aux réalisations pour notre village et ses habitants.

Au seuil de cette nouvelle année 2023, je vous propose une petite sélection d'anniversaires et d'événements qui vont marquer cette nouvelle année. Fait particulier, 2023 commencera et s'achèvera un dimanche!

En janvier 2023 la Croatie devient le 20^{ème} pays membre de la zone euro sur les 27 nations appartenant à l'Union européenne. Rappelons que les pièces et billets circulent en Europe depuis le 1^{er} janvier 2002. Après la France, du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, c'est la Suède qui prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne dès le 1^{er} janvier 2023 et pour 6 mois.

Le 4 février à Chamonix sur la piste noire des Houches se tiendra une compétition de slalom comptant sur la Coupe du Monde de ski alpin.

Du 20 au 26 mars 2023 se tiendront les Championnats du Monde de patinage artistique à Saïtana au Japon.

Nous célèbrerons le 80^{ème} anniversaire en avril de la sortie à New-York, pour la première fois, du Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry, ouvrage le plus lu au monde après la Bible. Il a été traduit en plus de 270 langues et dialectes.

Le 6 mai sera le couronnement de Charles III au Royaume-Uni.

Du 16 juin au 16 juillet : Coupe d'Asie des Nations de football.

Du 1^{er} au 23 juillet : 110^{ème} édition de la Grande boucle avec un départ de Bilbao (Espagne) puis :

Du 23 au 30 juillet : Tour de France féminin de Clermont-Ferrand à Pau.

Du 8 septembre au 28 octobre : Coupe du Monde de rugby à XV à Montpellier.

En septembre les élections sénatoriales françaises devraient avoir lieu pour renouveler la moitié des sénateurs faisant partie de la Chambre haute du Parlement, au suffrage indirect (environ 162 000 grands électeurs : députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, certains conseillers municipaux).

Le 22 octobre auront lieu les élections fédérales suisses.

Découvrons maintenant certains anniversaires et événements marquants :

Il s'est passé 80 ans depuis la victoire des forces armées de l'URSS sur l'armée de l'Allemagne nazie en 1943 à Stalingrad.

Jean-Paul Belmondo aurait été nonagénaire cette année.

Nous célèbrerons le 100^{ème} anniversaire de la naissance du célèbre mime, Félicien Marceau né le 22 mars 1923, de la mort de Gustave Eiffel le 27 décembre de la même année ainsi que celle de Pierre Loti le 10 juin 1923.

Ce sera le $105^{\rm ème}$ anniversaire du prix Nobel de Littérature attribué à l'écrivain russe Alexandre Soljenitsyne (1918-2008).

L'acteur et écrivain français Jean Marais (1913-1993) aurait eu 110 ans.

Cela fait 120 ans qu'est né en 1903 l'humoriste et acteur Fernand Constantin dit Fernandel.

Marguerite Yourcenar, femme de lettres française (1903-1987) aurait fêté ses 120 printemps en juin.

Le grand écrivain et dramaturge russe Alexeï Tolstoï aurait eu 140 ans.

On célèbrera les 150 ans de la naissance, en 1873, du pianiste Sergueï Rachmaninov (1873-1943).

On fêtera aussi le 210^{ème} anniversaire du compositeur et chef d'orchestre allemand Richard Wagner né en 1813

La première séance publique de l'Académie française (le 12 janvier 1673) a eu lieu il y a 350 années.

Un anniversaire essentiel est celui de Blaise Pascal, mathématicien, philosophe et écrivain français (1613-1662) il y a 410 ans en juin.

En 1023 ce fut le début de l'édification de l'abbatiale romane du Mont-Saint-Michel, un des sites les plus visités de France.

Voilà, j'espère que la présentation succincte et sélective de ces événements et personnalités divers de l'année 2023, vous aura satisfaite et vous aura apporté des informations enrichissantes .

Je ne résiste pas à vous renouveler mes vœux en cette nouvelle année, à vous et à vos proches, accompagnés de bonheur, santé et dynamisme.

Denis RAQUIN, membre du Comité de lecture du Petit Challaisien

Association jeunes, loisirs et culture



✗ L'atelier de dessin et de peinture vous souhaite une très belle nouvelle année pleine de joie et de couleurs!

%

Contact: lubeyer@yahoo.fr ou au 06 16 06 33 99 Ludmila Beyer









L'Atelier Danse de l'AJLC Challex-Péron a une nouvelle fois présenté sa version du célèbre ballet de Noël Casse-Noisette.

Comme le veut la tradition, Casse-Noisette et les soldats ont vaincu le Roi des Rats et son armée. Sous l'œil bienveillant de l'oncle Drosselmeyer, Clara et Casse-Noisette sont alors partis pour un voyage enchanté au Pays des sucreries, accueillis par la Fée Dragée.

Un peu plus d'une quarantaine d'enfants se sont produits sur scène le weekend des 3 et 4 décembre derniers, pour deux représentations à guichets fermés.

Un immense merci au public d'être venu aussi nombreux pour soutenir ces jeunes artistes.

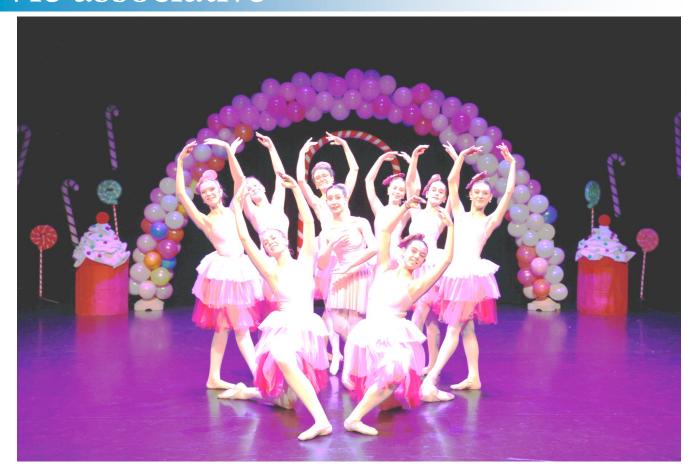
Leur joie d'être sur scène était communicative et le public enthousiaste les a gratifiés de longs applaudissements nourris.

Quelle fierté pour l'Atelier Danse de voir des élèves aussi investis et sérieux. Rendez-vous à l'automne 2024 pour une prochaine édition.

L'atelier Danse met maintenant le cap sur les prochaines échéances, concours, stages et spectacles de fin d'année. Le premier semestre 2023 s'annonce déjà riche.









La Jeunesse Challaisienne



Bonjour à tous,

La jeunesse souhaite mettre un petit mot dans le Petit Challaisien tout d'abord pour vous remercier d'être venus à notre fenêtre de l'avent qui s'est déroulé le vendredi 2 décembre.

Un moment convivial avec vous qui nous a permis de nous présenter pour les personnes qui ne voyaient pas qui étaient les jeunes qui faisaient partie de cette jeunesse.

Ensuite nous voulions vous présenter notre nouveau bureau qui a été voté lors de notre assemblée générale qui s'est déroulée le 9 décembre :

Présidente : Marie-Rose Bontron,
Présidente adjointe : Maÿliss Belotti,
Trésorière : Leane Belotti,
Trésorière adjointe : Mathys Ramalho,
Secrétaire : Clara Mercier,
Secrétaire adjoint: Dylan Nicolle.

Dans ce petit mot nous souhaitons remercier du fond du cœur les personnes qui nous aident au quotidien et qui nous soutiennent dans nos projets.

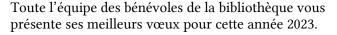
Un merci particulier pour monsieur le Maire qui nous a toujours soutenus dans nos projets!

Mais nous ne voulons pas nous éterniser sur ce petit mot, pour nous le principal c'est d'essayer de faire des activités pour notre village car nous l'aimons!

Nous espérons vous revoir très vite avec de nouveaux événements juste pour vous !!

À tout bientôt.

Bibliothèque municipale



Dès la reprise de janvier, la bibliothèque reprendra ses anciens horaires :

Mercredi et vendredi: 16h-19h

Nos nouveautés du mois de janvier

Romans

- « Il nous restera ça » V. Grimaldi
- « Les abeilles grises » A. Kourkov
- « Vivre vite » B. Giraud

Romans policiers

« De nulle part » - C. Favan

Bande dessinée adulte

- « L'arabe du futur » T6 R. Satouf
- « La dernière reine » Rochette
- « Premier de cordée » Vivier/Dequest

Documentaire jeunesse

« Grand Nord » - Goossens/Berge

Album jeunesse

- « L'enfant, la taupe, le renard et le cheval » C. Mackesy
- « Un loup pas comme les autres » Plumapi/Michel
- « Une écharpe pour deux » S. Moronval

Documentaire histoire locale

- « Bellegarde-sur-Valserine sans les industries » -T4
- R. Tardy

Groupe histoire locale



Groupe histoire locale Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37

groupehistoire.cha@orange.fr

Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser.

Le groupe histoire et vous :

Rejoignez le groupe histoire - Faites-nous part de vos découvertes

Le groupe histoire vous adresse ses vœux les meilleurs pour 2023

Coq brodé par des dames anglaises et envoyé aux soldats anglais sur le front en 14/18 (collection Ann Barker dont le père combattait en France comme volontaire). Aucun rapport avec le foot.

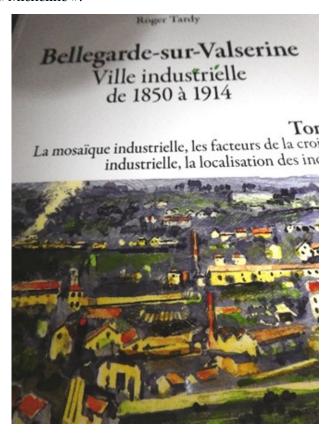
Mesdames et messieurs à vos aiguilles !!!



Le rayon histoire locale de la bibliothèque vous propose de la lecture et en même temps un détour dans l'histoire de notre village.

Quelques ouvrages signalés

Bellegarde ville industrielle par le professeur Roger Tardy: les ouvrages abondamment documentés débordent largement la seule ville de Bellegarde et nous font découvrir les liens entre Challex et la ville : de nombreux Challaisiens allaient au marché, s'habiller pour leur mariage ou encore travailler dans les nombreuses entreprises lesquelles fournissaient jusqu'aux années 50 du travail, ce qui n'était pas le cas alors ni dans le Pays de Gex, ni à Genève. Il fallait une dose de courage certaine pour se lever aux aurores, rejoindre à pied ou à bicyclette, par tous les temps, la halte ferroviaire de Greny pour atteindre Bellegarde grâce à la fameuse « Micheline ».



Le bulletin annuel de « Bugey » société savante de Belley pour mieux connaître cette partie du département mal connue.

Le bulletin annuel de la Salévienne « Echos Saléviens » qui nous fait franchir le Rhône.

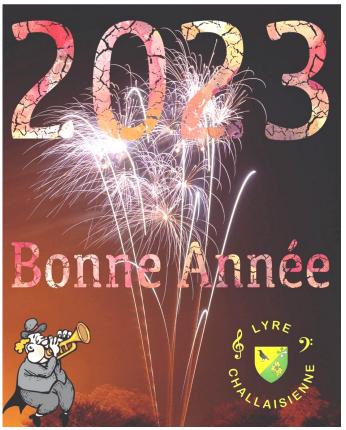
Et bien d'autres ouvrages ...

La Lyre Challaisienne



La Lyre est fière et heureuse d'avoir participé aux concerts de Noël sous la baguette de son nouveau chef et de renouer une belle collaboration avec la Campanella. Les fêtes passées, la Lyre va choisir un répertoire agréable et varié pour son concert de printemps.

Les musiciens souhaitent une bonne année à toutes les Challaisiennes et tous les Challaisiens.



Poivre & Sel



Notre Assemblée générale du 22 novembre dernier a réuni 39 personnes (présentes ou représentées) sur 51 membres. Elle a été honorée de la présence de M. le Maire ainsi que de 2 adjoints, Mme A. Hofer et M. Bruckert. Avant de débuter la séance, la présidente a demandé un instant de silence en hommage à nos amies décédées dans l'année, Dominique Glaudin et Simone Sallet. Elles sont toujours très présentes dans nos cœurs et nos souvenirs.

Selon l'ordre officiel habituel, les rapports moral et financier, ainsi que les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Etant donné le très faible bénéfice de l'année, les membres ont accepté à l'unanimité d'augmenter les cotisations à 20 € par personne et 35 € pour un couple et de porter la participation aux repas mensuels à 15 €. Notre Association fêtera ses 10 ans en 2023, les Challaisiens seront associés aux évènements qui marqueront cet anniversaire : animations et voyage dont le programme est encore en préparation.

Les 10 membres du conseil d'administration en place ont bien voulu renouveler leur mandat et leur fonction pour une année et nous les remercions de leur engagement.

Nous avons élu Yves Mottier comme Membre Méritant pour tout le soutien qu'il nous apporte, puis, après un mot d'encouragement de M. Le Maire, la Présidente a clos la séance et nous avons partagé le verre de l'amitié

Notre première réunion mensuelle de 2023 se tiendra le mardi 10 janvier dès 11h30 à la Salle Saint Maurice. Nous partagerons une blanquette de veau et la traditionnelle galette des rois. Inscriptions auprès de Claudine Bosteels (Tél. 04 50 56 33 86 ou claudine.Bosteels@gmail.com), au plus tard jeudi 5 janvier.

A l'image de notre dernière rencontre à l'Auberge des 7 Merveilles, tous nos membres se réjouissent de vivre encore de belles surprises au cours de l'année 2023 et adressent leurs meilleurs vœux de santé et sérénité à tous les Challaisiens. Qu'ils n'hésitent pas à nous rejoindre si le cœur leur en dit!

Pour Poivre & Sel; Eliane Dallemagne







Photos prises lors de l'animation à l'Auberge des 7 Merveilles où nous avons fêté Noël le 13 décembre et où nous avons été très bien reçus.

Les Petites Scènes



Durant le mois de décembre nos élèves ont eu l'occasion de se produire!

Nos ados ont joué pour leur famille une pièce où un « horrible crime » était commis, puis il y avait une partie improvisation durant laquelle ils étaient interrogés par notre public-détective, qui devait trouver quel personnage était le meurtrier.

La première « Murder Party » nous a emmenés dans les dédales d'un château au Moyen Age et la deuxième dans les rues de Rome en 64 après JC.







Nos plus jeunes comédiens ont, eux, présenté un spectacle sur le Petit Prince aux résidents de la maison de retraite de Challex, qui ont grandement apprécié ce moment de partage intergénérationnel! Merci de leur accueil et pour leurs gentilles attentions (chaque enfant est reparti avec un sachet garni de chocolats de Noël).

Belle année théâtrale à tous!

L'équipe des Petites Scènes







Le Sou des écoles

Vendredi 16 décembre, veille des vacances, a été une journée chargée pour les écoliers challaisiens. Le matin, chaque classe a reçu le Père Noël et ses lutines. Après s'être assuré que chaque enfant avait été sage, un petit paquet gourmand a été remis à chacun (remerciements à Satoriz Ferney-Voltaire qui a aidé le Père Noël). Il a ensuite pu récolter les dons de jouets qui seront reversés à l'Association pour l'Intégration des Mineurs sans Statut Légal et Famille à Genève (AIMSLFG) en charge d'un foyer d'orphelins sur Genève dans le cadre de notre traditionnel Noël inversé. Après l'école, les enfants ont été accueillis pour un goûter à la salle Jean-Antoine Lépine : crêpes, gâteaux, pop corn et bonbons; de quoi ravir leurs papilles. S'en est suivi un spectacle conté par Lou et Lola, deux petites orphelines qui souhaitent apprendre les coutumes de Noël à travers le monde, du Japon aux Etats-Unis en passant par l'Espagne, la Finlande, la Syrie ou encore le Bénin.

Les enfants ont pu voyager et s'enrichir de ces jolies découvertes. Sans oublier le clou du spectacle, quand les enfants ont pu chanter avec les conteuses leur chant de Noël appris à l'école.

Animations, repas, buvette et gourmandises nous ont permis de clôturer la soirée dans la joie et l'ambiance festive

Nous tenons à remercier les parents d'élèves qui nous soutiennent en venant chaque fois en nombre. Un merci particulier pour tous ceux restés à la fin pour nous aider au rangement.

Nous tenons également à remercier Ludmila pour son atelier dessin, Gaël Cuzin pour les mange-debout et Damien Hofer pour nos nouveaux gobelets.

Nous en profitons pour vous souhaiter à tous une bonne année 2023.

PS : nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine manifestation : le carnaval, mardi 21 février 2023.

VSITE DU PÈRE-NOËL & FÊTE DE NOËL















Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...



Une direction sur mesure pour la Lyre Challaisienne

Depuis la rentrée de septembre, nos musiciens ont adopté un nouveau chef, en la personne de Davide Lombritto, également tromboniste et musicien très primé. Originaire de Calascibetta en Sicile, il a commencé l'étude du trombone à l'âge de 10 ans et remporté de nombreux prix tout au long de ses études en Italie, puis en Suisse, à la Haute Ecole de Musique de Genève. Il enseigne le trombone dans plusieurs écoles, dont l'Ecole Studio Kodaly de Genève et le Conservatoire d'Annemasse. Je suis allée à sa rencontre pour qu'il se présente.

Bonjour Monsieur Lombritto, c'est une chance pour les musiciens de la Lyre Challaisienne de vous avoir comme chef. Comment s'est passé votre recrutement?

Bonjour Grappeline, c'est un plaisir pour moi d'avoir été choisi pour diriger ce bel orchestre. Après avoir été contacté par la direction de la Lyre, nous nous sommes rencontrés avec le comité lors d'un premier entretien pour nous connaître. J'ai tout de suite ressenti une belle vibration, c'était une rencontre très efficace, et sympathique en même temps. Nous avons fixé la première date de répétition et commencé à travailler sur le programme pour le concert de Noël. Entre les membres du comité et moi s'est installée rapidement et naturellement une très belle dynamique de collaboration que j'apprécie beaucoup. Je profite de cette occasion pour les en remercier!

A la lecture de votre curriculum vitae, on ne peut être qu'admiratif. Votre parcours est sans fausse note, conséquence d'un travail acharné. Qu'en avez-vous retiré?

Je vous remercie! Mon expérience m'a permis de développer une sensibilité d'interprétation plus profonde et une méthode de travail efficace et performante. Celle-ci me permet, pendant nos répétitions, d'approcher la pratique de toutes sortes de musiques de manière simple et progressive. Pour faire progresser l'orchestre, je m'inspire de ma pratique personnelle : je travaille une phrase musicale sur différentes étapes (avec et sans instrument), j'utilise des outils pour développer la capacité de concentration, ainsi que des techniques de relaxation qui permettent d'optimiser les prestations publiques.

Vous-même faites partie de plusieurs formations et ensembles qui donnent des concerts dans toute l'Europe. Qu'est-ce que cela vous apporte?

Je me produis régulièrement en tant que musicien d'orchestre (tromboniste) et je suis aussi actif dans le domaine de la musique ancienne (saqueboutiste). J'ai donc développé une large compréhension de l'histoire de la musique à travers différentes époques. Cela me permet de diriger avec le plus grand respect du style de chaque période musicale.

A vous entendre, on sent que vous vivez pour la musique et semblez véritablement passionné...

Pour moi, la musique est plus qu'une passion, c'est une mission. C'est une joie pour moi de pouvoir transmettre aux éléments de la Lyre Challaisienne les outils nécessaires pour exprimer leurs propres émotions, lors d'une performance, et de les encourager à se produire, toujours au service de la musique. En tant que chef, je porte mon attention à l'individualité de chaque musicien et ceci dans un environnement de soutien et d'encouragement. Pendant nos répétitions, je vise toujours à favoriser l'apprentissage du répertoire en nous amusant, et à valoriser les qualités de chacun.

Cela fait un peu moins de 3 mois que les répétitions ont repris sous votre baguette, quel est votre objectif pour les musiciens de la Lyre Challaisienne?

Cette année je souhaiterais leur transmettre toutes mes connaissances, tout en continuant à présenter un répertoire varié et original, qui soit dynamique et motivant pour les musiciens et pour le public. Depuis le début de l'année, on a déjà réussi à augmenter le nombre des musiciens de notre orchestre et je suis confiant que nous pouvons encore continuer sur ce chemin. J'aimerais aussi organiser quelques événements afin de dynamiser encore plus la vie musicale et culturelle de Challex! Qui sait...peut-être une petite saison de concerts?

Vous êtes plein d'ambition. Je ne peux que vous encourager à mener à bien vos projets. Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose pour les musiciens ou la population challaisienne?

Merci énormément pour vos mots d'encouragement et pour cette occasion de partage. Je profite de cette opportunité pour remercier la Mairie de Challex qui nous soutient sans faute et le public de nos concerts, le vrai destinataire de tout notre travail hebdomadaire.

Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...



Pour finir, j'invite toute la population challaisienne à rejoindre notre harmonie! Si ça vous tente, n'hésitez pas à me contacter ou un membre du comité de la Lyre, nous serons heureux de vous accueillir parmi nous!

Voilà une invitation très tentante. Espérons qu'elle trouvera un écho favorable auprès des Challaisiennes et Challisiens, et même des musiciens des communes alentours... Je laisse donc le mot de la fin à Monsieur Lombritto et vous transmets ci-dessous des liens sur ses sites, que je vous conseille de visiter!

www.davidelombritto.com https://www.facebook.com/DavideLombritto/ https://www.instagram.com/lombrittomusic/





Memento

Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

9h00-12h30 Lundi fermée Mardi 9h00-12h30 14h00-19h00 Mercredi 9h00-12h30 fermée 9h00-12h30 14h00-19h00 Ieudi Vendredi 9h00-12h30 fermée

Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale

04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com

Horaires:

16h00-19h00 Mercredi Vendredi 16h00-19h00

18 € pour une année, gratuit jusqu'à 18 ans

Auberge « les 7 Merveilles »

04 79 19 70 90

Horaires:

Bar : du mardi au samedi de 10h00 à 20h00

Restaurant : du mardi au jeudi de 10h00 à 14h00 et de

19h00 à 21h30

les vendredi et samedi de 10h00 à 14h00 et de 19h00 à

22h00

Boulangerie et Point Poste « La Miette »

04 50 42 74 22

Lundi: fermé Mardi: 6h00-12h30 Mercredi: 6h00-12h30 Ieudi: 6h00-12h30 Vendredi: 6h00-12h00

Samedi, dimanche et jours fériés : 6h00-12h30

Heure limite de dépôt du courrier : 11h30 du mardi au samedi inclus

Inspection de l'éducation nationale Circonscription du Pays de Gex

04 50 40 76 60

Ecole: 04 50 56 44 32 **Garderie**: 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens

04 50 56 46 50

Groupement transfrontalier européen

08 92 70 10 74

Transport à la demande

Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr Horaires du bus La Plaine-Challex: www.tpg.ch

SIEA: Service Client: 04 74 45 09 07

CLIC: Centre Local d'Information et Coordination

gérontologique: 04 50 41 04 04

Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et

faites votre choix

Maison des Usagers Gessiens (MUG)

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de

14h00 à 17h30

Le mercredi de 8h30 à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement) 04 85 29 20 00

Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

N° pour demande de bacs à ordures ménagères, tri,

compostage ou anomalie: 04 50 40 95 00

www.monservicedechets.com

Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64 Horaires d'hiver de novembre à février inclus

(ne pas oublier son badge)

Lundi - vendredi 8h30-11h55 et 13h45-16h55

Samedi 8h30-16h50 Dimanche 9h00-11h50

Fermée les jours fériés

Recyclage: www.sidefage.fr

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly: 04 50 42 09 41

Allo encombrants: 04 50 20 65 86 ou

www.agcr.alfa3.fr

Emmaüs: 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état

à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan):

04 50 28 20 50

Horaires magasin:

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30 Samedi 8h45-14h15

Dépôt marchandises :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Caisse Primaire d'Assurance Maladie: 3646

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cité administrative Simone Veil

62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly

Sur RDV au 0810 25 01 10

Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

Memento

Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51 290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

• Horaires boutique

Mardi 14h30-17h30

Mercredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30

Jeudi 14h00-17h30

Vendredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30

Samedi 9h00-17h30

Horaires dépôt

Lundi 13h30-17h30

Mardi-vendredi: 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Samedi 9h00-17h30

Numéros d'urgence

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)

117 rue des Chenaillettes

01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi 9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Appel d'urgence européen : 112

SAMU - urgences médicales-médecin de garde: 15

Pompiers: 18

SAMU – urgences sociales : 115 **Pharmacies de garde** : 3237

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violence femmes: 3919

Enfance en danger : 119 Hébergement d'urgence : 115 http://challex.info/urgence

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11 **CHAL** : Centre Hospitalier Alpes-Léman Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois (Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65 Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :

04 50 83 43 43

Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11 Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex

160 rue Marc Panissod à Gex au 04 50 40 38 38

Du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous après

appel au centre 15

Spécial Covid 19: 04 85 29 21 09

SOSANIMAUX . 04.50.41.74.80

https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : + 41 0 900 57 15 00

Centre du Service National

09 70 84 51 51 ou

cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

Horaires pour les engins motorisés et bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, motos,

quads...):

pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun/ven.8h00-12h0014h00-19h30Samedi9h00-12h0015h00-19h00Dimanche et jours fériés10h00-12h00

Le Petit Challaisien est publié par la commune de

Challex.

Directeur de publication : Monsieur le Maire

Rédaction: Commission Communication / Comité de

lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex) Distribution : Service de la commune

Tirage: 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de

la commune www.challex.fr

Crédits photos

Couverture : Sabine Poulat
Page 13 : Ludmila Beyer
Page 14/15 : Michał Kwiatek
Page 16/17 : Georges Dallemagne
Page 18 : Eliane Dallemagne
Page 19 : Atelier des Petites Scènes
Page 20 : Atelier du Sou des Ecoles

Page 22 : Davide Lombritto Page 22 : Jean-LucAltherr

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de février, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr
au plus tard le:
dimanche 15 janvier